

Dialogue technique sur le dossier EPR

Contexte

Les travaux menés dans la cadre de la table ronde française, sur l'application concrète de la Convention d'Aarhus aux activités nucléaires, ont montré que la participation effective des acteurs de la société au processus de décision nécessite que :

- ces acteurs aient accès à toutes les connaissances et évaluations existantes sur un dossier au moment où elles sont disponibles,
- un dialogue technique dans la durée soit engagé,
- les décisions prises à chaque étape du processus soient explicitées.

L'enjeu de cet accès à l'expertise – en termes de participation des acteurs de la société au processus décisionnel – n'est pas la production d'une expertise scientifique de plus, mais celui de l'instruction citoyenne de dossiers techniques à deux fins majeures :

- en appréhender les enjeux et les nourrir du questionnement de la société,
- interpellier efficacement les porteurs des dossiers techniques afin d'influer sur les décisions.



Le dossier EPR est un exemple concret d'application de d'accès à l'expertise et de la montée en compétence des acteurs de la société, préconisés par la convention d'Aarhus.

Fin 2014, AREVA a informé l'ASN d'une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville. L'IRSN et l'ASN ont dès lors instruit la démarche de justification présentée par AREVA et ont présenté les conclusions de leur analyse conjointe le 30 septembre 2015 lors de la réunion du Groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires (GP ESPN), à laquelle des membres du groupe permanent pour les réacteurs participaient ainsi que, à titre d'observateurs, des représentants du HCTISN, de l'ANCCLI et des autorités de sûreté étrangères concernées par la construction d'un EPR.

Proposition ANCCLI - ASN - CLI de Flamanville - IRSN

Les rencontres organisées par l'ANCCLI, l'IRSN, ainsi que le HCTISN et l'ASN, afin d'accompagner les évaluations complémentaires de sûreté (ECS) dès septembre 2011 et de partager et discuter les analyses élaborées par les différentes parties prenantes, ont montré l'importance de ces échanges pour accroître la transparence de ces travaux et permettre la montée en compétence des CLI.

C'est pourquoi, l'ANCCLI, l'ASN, la CLI de Flamanville et l'IRSN proposent de mettre en place **un dialogue technique sur le dossier EPR**, afin de permettre l'accès à l'expertise et la montée en compétence des acteurs de la société sur ce dossier.

Ils proposent d'organiser une première rencontre le **2 décembre 2015 à Paris** afin de revenir sur les enjeux de la démarche de justification discutée lors de la réunion du GP ESPN du 30 septembre 2015, **tant du point de vue des acteurs publics (ASN et IRSN) que de celui des acteurs de la société y ayant participé (ANCCLI, CLI de Flamanville...).**

Ordre du jour

10h00 – 10h30 : Introduction de la journée et rappel des objectifs du dialogue engagé entre ANCCLI, ASN, CLI de Flamanville et IRSN sur la cuve EPR.

Tour de table de présentation

10h30 – 11h30 : Présentation de la cuve de l'EPR de Flamanville 3 et de ses calottes, historique de l'élaboration des calottes et des démarches de qualification (présentation par Rémy Catteau - ASN - 20 minutes)

Temps de discussion, introduit par Yves Marignac

11h30 – 12h30 : Démarche de justification des calottes : programme d'essais (présentation par Olivier Loiseau - IRSN - 20 minutes)

Temps de discussion, introduit par Raymond Sené

12h30 – 13h45 : Repas sur place

13h45 – 14h45 : Démarche de justification des calottes : exploitation des résultats (présentation par Olivier Loiseau - IRSN - 20 minutes)

Temps de discussion, introduit par Yannick Rousselet

14h45 – 15h15 : Articulation de la démarche de justification avec la réglementation (présentation par Rémy Catteau - ASN – 20 minutes)

Temps de discussion, introduit par Pierre Gaillard

15h15 – 16h30 : Discussion finale : questions soulevées par l'auditoire

16h30 – 17h00 : Synthèse de la journée et poursuite des travaux